

emprunts, échelonnés avec plus de prudence et de réserve, sont répartis d'une manière plus égale et plus légère sur les budgets communaux.

Les annuités de ces remboursements sont ainsi distribuées dans l'avenir :

En 1842,	230,000 fr.	en 1847,	225,000 fr.
43,	80,000	48,	225,000
44,	100,000	49,	225,000
45,	250,000	50,	225,000
46,	225,000	51,	225,000

Il résulte de ce tableau que les annuités du remboursement sont moins considérables dans l'avenir que celles imposées aux budgets précédents. Cependant, par un heureux arrangement des faits, il arrive que les années prochaines offrent la certitude d'un accroissement considérable dans les revenus de la cité, soit par l'effet de l'extension des limites de l'octroi, soit par l'effet de la mise en activité de l'entrepôt, soit enfin par quelques autres causes trop longues à énumérer.

Il est vrai que l'exercice de 1840 présente la prévision d'un déficit assez considérable; mais cette année a été exceptionnelle, et le déficit définitif sera probablement bien moindre qu'on ne l'avait d'abord pensé. Voici déjà que l'exercice de 1841, pour lequel on redoutait encore de voir un déficit apparaître, devra, au contraire, grâce aux sages mesures prises par l'administration municipale, présenter probablement un boni de plus de 11,000 francs. Ainsi, le présent, grévé des plus lourdes charges, n'offre aucun motif d'inquiétudes, et l'avenir, assuré d'une diminution sur les annuités du remboursement de la dette, et d'une augmentation de revenus, se présente sous le plus favorable aspect.

Il faut donc se préserver de toute crainte sur l'avenir financier de notre ville. Le rapide aperçu qui vient d'être présenté donne la preuve qu'une pareille appréhension ne saurait être fondée; et l'on doit reconnaître qu'il serait superflu et malhabile de consacrer à la création de ressources extraordinai-